



Date d'envoi convocation : 08/07/2020

Nombre de conseillers

En exercice : 75

Présents votants : 73

Absents : 3

- dont suppléés : 1

- ayant donné pouvoir : 1

Votants : 74

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Maine Saosnois, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, à Mamers.

Présents :

CECONI Nadine, BASSELOT Patrice, FONTENAY Vincent, GAUTIER Catherine, VOGEL Géraldine, MEUNIER Fabrice, BARRE Frédéric, AUMONT Cindy, BLOT Alain, COURTAN Nathalie, LECAS Amélie, LEMONNIER Thierry, VOGEL Jean-Pierre, BOTHEREAU Laurent, CHEDHOMME Christian, AMBROIS Katia, BOULAY-BILLON Sylvie, CHOPLIN Jean-Bernard, COUDER Michel, MANUEL Patrick, NICOLAS Philippe, CRINIER Loïc, PENISSON Claudine, ASSIER Yveline, MAURASIN Olivier, DE PIEPAPE Guy-René, LETAY Jean-Yves, BEAUCHEF Frédéric, ANDRY Virginie, EVRARD Gérard, GOMAS Vincent, MARCADE Arlette, ETIENNE Jean-Michel, PLESSIX Sandrine, SEILLE Bernard, FROGER Barbara, ORY Margaux, BELLUAU Francis, DEROYE Christelle, GARNIER Anne-Marie, COCHIN Jean, TRIGER Jacqueline, COSME Guy, GUILMIN Eric, MORIN Luc, LEROI Annick, MOULARD Claudie, LE BRAY Alain, MORIN Claude, AUBRY Geneviève, LOISEAU Christophe, GODIMUS Jean-Luc, MULOT Jean, DUBREUIL Sylvie, CHAMPCLOU Pascal, de VILMAREST Eric, GOUIC Jocelyne, PIETTE Jacques (arrivé à partir de la délibération 2020/078) , HASTAIN Mélanie, RICHARD Philippe, DUTERTRE Annick, MONCEAUX Léopold, CHED'HOMME Michel, CHARTIER Philippe, MENAGER Fabienne, GOSNET Patrick, POISSON Roger, MICHEL Bernard, TISON Gaëlle, VOVARD Dominique, CORNUEIL Didier, COLIN Serge, TOUZARD Olivier (suppléant votant),

Absents excusés :

- CHABRERIE Michel (remplacé par son suppléant)
- GUIBERT Jean-Denis (pouvoir à Claudie MOULARD)

Absent :

- CENEE Jean-Marie

Secrétaire de séance : ORY Margaux

M. Jean-Michel ETIENNE, doyen d'âge ouvre la séance.

Mmes Geneviève AUBRY, Barbara FROGER et Sylvie BOULAY BILLON sont désignées comme assesseurs de la séance.

Mme Margaux ORY est désignée secrétaire de la séance.

N°2020/076 : ADMINISTRATION GENERALE : INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-41-3 ;

Suite aux élections municipales des 14, 22 mars et 28 juin 2020, il convient d'installer les nouveaux conseillers communautaires ;

Le doyen des conseillers communautaires a procédé à l'appel nominal des 75 conseillers communautaires des 51 communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

- **DECLARE** installé les 75 conseillers communautaires titulaires des 51 communes.

1. AILLIERES-BEAUVOIR	CECONI Nadine
2. AVESNES EN SAOSNOIS	BASELOT Patrice
3. BEAUFAY	FONTENAY Vincent
4. BEAUFAY	GAUTIER Catherine
5. BEAUFAY	VOGEL Géraldine
6. BLEVES	MEUNIER Fabrice
7. BONNETABLE	BARRÉ Frédéric
8. BONNETABLE	AUMONT Cindy
9. BONNETABLE	BLOT Alain
10. BONNETABLE	COURTAN Nathalie
11. BONNETABLE	LECAS Amélie
12. BONNETABLE	LEMONNIER Thierry
13. BONNETABLE	VOGEL Jean-Pierre
14. BRIOSNE LES SABLES	BOTHEREAU Laurent
15. COMMERVEIL	CHEDHOMME Christian
16. CONGE SUR ORNE	AMBROIS Katia
17. CONTILLY	BOULAY-BILLON Sylvie
18. COURCEMONT	CHOPLIN Jean-Bernard
19. COURCIVAL	COUDER Michel
20. COURGAINS	MANUEL Patrick
21. DANGEUL	NICOLAS Philippe
22. JAUZE	CRINIER Loic
23. LES AULNEAUX	PENISSON Claudine
24. LES MEES	ASSIER Yveline
25. LOUVIGNY	MAURASIN Olivier
26. LOUZES	DE PIEPAPE Guy-René
27. LUCE SOUS BALLON	LETAY Jean-Yves
28. MAMERS	BEAUCHEF Frédéric
29. MAMERS	ANDRY Virginie
30. MAMERS	EVARD Gérard
31. MAMERS	GOMAS Vincent
32. MAMERS	MARCADE Arlette
33. MAMERS	ETIENNE Jean-Michel
34. MAMERS	PLESSIX Sandrine
35. MAMERS	SEILLE Bernard
36. MAMERS	FROGER Barbara
37. MAMERS	ORY Margaux
38. MAROLLES LES BRAULTS	BELLUAU Francis
39. MAROLLES LES BRAULTS	DEROYE Christelle
40. MAROLLES LES BRAULTS	GARNIER Anne-Marie
41. MAROLLES LES BRAULTS	COCHIN Jean
42. MAROLLETTE	TRIGER Jacqueline
43. MEURCE	CHABRERIE Michel

44. MEZIERES SUR PONTTHOUIN	COSME Guy
45. MONCE EN SAOSNOIS	GUILMIN Eric
46. MONHOUDOU	MORIN Luc
47. NAUVAY	LEROI Annick
48. NEUFCHATEL EN SAOSNOIS	GUIBERT Jean-Denis
49. NEUFCHATEL EN SAOSNOIS	MOULARD Claudie
50. NOGENT LE BERNARD	LE BRAY Alain
51. NOUANS	MORIN Claude
52. ORIGNY LE ROUX	AUBRY Geneviève
53. PANON	LOISEAU Christophe
54. PERAY	GODIMUS Jean-Luc
55. PIZIEUX	MULOT Jean
56. RENE	DUBREUIL Sylvie
57. ROUPERROUX LE COQUET	CHAMPSCLOU Pascal
58. SAINT AIGNAN	de VILMAREST Eric
59. SAINT CALEZ EN SAOSNOIS	CENEE Jean-Marie
60. SAINT COSME EN VAIRAIS	GOUIC Jocelyne
61. SAINT COSME EN VAIRAIS	PIETTE Jacques
62. SAINT COSME EN VAIRAIS	HASTAIN Mélanie
63. SAINT COSME EN VAIRAIS	RICHARD Philippe
64. SAINT GEORGES DU ROSAY	DUTERTRE Annick
65. SAINT LONGIS	MONCEAUX Léopold
66. SAINT PIERRE DES ORMES	CHED'HOMME Michel
67. SAINT REMY DES MONTS	CHARTIER Philippe
68. SAINT REMY DU VAL	MÉNAGER Fabienne
69. SAINT VINCENT DES PRES	GOSNET Patrick
70. SAOSNES	POISSON Roger
71. SURE	MICHEL Bernard
72. TERREHAULT	TISON Gaëlle
73. THOIGNE	VOVARD Dominique
74. VEZOT	CORNUEIL Didier
75. VILLAINES-LA-CARELLE	COLIN Serge

N°2020/077 : ADMINISTRATION GENERALE : ELECTION DU PRESIDENT

Considérant l'installation du nouveau conseil de communauté,

Vu l'article L-5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L-5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Attendu que le conseil communautaire nouvellement installé doit procéder à l'élection du Président,

Le Président de séance (le doyen d'âge) rappelle les modalités d'élection du président du conseil communautaire :

« Il est élu au scrutin uninominal à bulletin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu. »

Le Président de séance (doyen d'âge) demande s'il y a des candidats.

M. Frédéric BEAUCHEF présente sa candidature et expose ses motivations :

- il remercie l'exécutif qui l'a accompagné pendant les 3 dernières années,

- il souhaite être à nouveau président pour poursuivre ce qui a déjà été construit depuis la fusion et continuer à travailler avec les vice-présidents et les conseillers communautaires,

- il souhaite travailler avec l'ensemble des communes dans le respect des uns et des autres notamment des habitants /contribuables. Il ajoute que de nombreux défis financiers sont attendus.

Le Président de séance (doyen d'âge) fait procéder au vote pour l'élection du Président.

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin :

Résultat du vote du 1^{er} tour :

- Blancs : 3
- Nuls : 3
- F. BEAUCHEF : 67 voix

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **PROCLAME** M. Frédéric BEAUCHEF, Président de la Communauté de Communes Maine Saosnois et le déclare installé.

M. Frédéric BEAUCHEF conclut :

- Il est beaucoup touché par cette élection,
- il remercie les élus de la confiance qui lui accorde,
- il remercie l'ensemble des agents communautaires très disponibles
- il a une pensée pour Anne Beauchef, Jean-Pierre Chauveau et Jean Mulot
- il souhaite continuer à travailler dans le même esprit de coopération que le précédent mandat dans le respect des uns et des autres et en tenant compte de la diversité des communes du territoire

N° 2020/078 : ADMINISTRATION GENERALE : DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Considérant l'installation du nouveau conseil communautaire,

Considérant la délibération du conseil communautaire relative à l'élection de son nouveau président,

Vu l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Attendu que le conseil communautaire nouvellement installé doit procéder à l'élection de ses vice-présidents,

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Le Président propose aux conseillers communautaires de fixer le nombre de vice-présidents en passant de 10 à 9.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à 65 voix pour, 4 bulletins blancs, 5 bulletins nuls

- **DECIDE** de fixer le nombre de vice-présidents pour la Communauté de Communes Maine Saosnois à 9.

N ° 2020/079 : ADMINISTRATION GENERALE : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Vu l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire nouvellement installé doit procéder à l'élection de ses Vice-Présidents et autres membres du bureau.

Le scrutin applicable est un scrutin secret, uninominal, et à la majorité absolue.

Le Président propose aux conseillers communautaires de procéder à l'élection des vice-présidents et autres membres du bureau.

*** Pour la 1^{ère} vice-présidence**, M. Frédéric BEAUCHEF propose la candidature de Mme Géraldine VOGEL, 1^{ère} vice-présidente sortante.

Elle interviendrait dans les domaines suivants :

- Démographie médicale
⇒ Le domaine de la santé est une priorité absolue et il convient de poursuivre les efforts déjà engagés pour conserver et attirer de nouveaux médecins.
- Tourisme
⇒ Les enjeux liés au tourisme sont également importants. Le territoire Maine Saosnois est doté de sites touristiques très fréquentés tels que la forêt de Perseigne et le Belvédère.
- Mutualisation
⇒ Lors du précédent mandat, une seule commission pour cette thématique était désarticulée. Il est donc proposé de la raccrocher à celle du tourisme et démographie médicale afin de mettre en œuvre des actions dans une perspective d'économie et de travail en commun.

Mme Géraldine VOGEL est candidate et expose ses motivations:

- elle a été DGS de la Communauté de communes Maine 301 pendant 13 ans
- elle a été élue maire de la commune de Beaufay en 2014
- elle a été Présidente de la Communauté de Communes de 2014 à 2017
- elle a été 1^{ère} vice-présidente de la CDC Maine Saosnois suite à la fusion
- le tourisme et notamment le tourisme vert est domaine qui lui tient à cœur qui a beaucoup été développé sur l'ex Maine 301
- elle dit que le territoire Maine Saosnois dispose de plusieurs atouts autour de la ruralité (paysages, producteurs locaux....) qu'il convient de mettre en avant
- elle informe l'assemblée qu'une liste des sites touristiques à visiter sera adressée aux élus très prochainement
- elle souhaite poursuivre le travail engagé avec avec l'Office de Tourisme qui a conservé son statut d'association
- le travail engagé en matière de santé avec les différents partenaires (ARS, Département) doit se poursuivre avec l'espoir d'implanter de nouveaux médecins espagnols sur le territoire Maine Saosnois
- dans le cadre de la mutualisation, elle souhaite poursuivre des groupements de commandes
- elle envisage de développer de nouveaux services communs (par exemple en ressources humaines) car ceux mis en place donnent entièrement satisfaction (voirie, urbanisme) pour en faire bénéficier les petites communes
- elle souhaite pouvoir partager tous ensemble les expériences de chacun
- elle accepte donc avec un grand intérêt la proposition de M.BEAUCHEF pour avoir en charge ses thématiques

Résultat du vote du 1^{er} tour :

- Blancs : 7
- Nuls : 6
- G.VOGEL : 61 voix

* **Pour la 2^{ème} vice-présidence**, M. Frédéric BEAUCHEF propose la candidature de Mme Sandrine PLESSIX, vice-présidente sortante pour intervenir dans le domaine «social, enfance, jeunesse» et dans le domaine de la santé pour suivre le projet de soins sur le secteur de l'ex-Saosnois.

Mme Sandrine PLESSIX est candidate et expose ses motivations :

- elle est orthophoniste depuis 1991
- elle a réussi à faire aboutir en 2014 le projet de soins pour les maisons de santé situées sur les communes de Mamers et de Neufchâtel-en-Saosnois
- elle est élue sur la ville de Mamers depuis 2014
- elle explique que le service «social, enfance, jeunesse»
 - o comptabilise 40 agents permanents et 90 contrats de travail saisonnier
 - o le budget s'élève à plus de 1,8 millions d'euros
 - o regroupe différents services : les multi-accueils pour les enfants de 0 à 3 ans, les Relais d'Assistants Maternelles, les centres de loisirs, les espaces pour les adolescents, le centre social de Bonnétable. Le centre social de Marolles-les-Braults est quant à lui associatif. Une convention le lie à la CDC.
- elle dresse le bilan de son précédent mandat depuis la fusion des 3 ex CDC :
 - o Prise de la compétence par la CDC Maine Saosnois avec le transfert des services enfance jeunesse
 - o Mise en place de la Convention Globale de Territoire avec la Caisse d'Allocations Familiales générant une recette de fonctionnement de 850 000 € par an
 - o Création d'un multi-accueil sur Mamers
 - o Une gestion financière maîtrisée a permis de créer un poste de coordinatrice enfance jeunesse permettant de fédérer toutes les équipes des différents sites
 - o Création d'un espace pour les adolescents à Bonnétable
 - o Création des nouveaux locaux pour le centre social C.A.S.C.AD.E. à Marolles-les-Braults
 - o Réalisation d'un passeport du civisme pour les élèves de CM2
- elle souhaite continuer à être référente en matière de santé et poursuivre les actions du projet de santé dans le secteur de l'ex-Saosnois

Résultat du vote du 1^{er} tour :

- Blancs : 8
- Nuls : 0
- S. PLESSIX : 66 voix

* **Pour la 3^{ème} vice-présidence**, M. Frédéric BEAUCHEF propose de créer une nouvelle commission en matière de communication et d'aménagement numérique car cette thématique n'a pas pu être prioritaire depuis la fusion.

Il propose la candidature de M. Olivier MAURASIN.

M. Olivier MAURASIN est candidat et expose ses motivations :

- il a été conseiller municipal sur la commune de Louvigny (185 habitants) pendant 18 ans
- Il a été élu maire aux élections de mars 2020
- il a exercé la profession de journaliste pendant 40 ans à Paris
- il a été journaliste à LMTV avec Pascal BRULON
- il est installé en Sarthe depuis 30 ans
- il souhaite mettre en place des moyens de communication pour informer les habitants des réalisations de la Communauté de Communes et donner une véritable identité au territoire Maine Saosnois
- il suivra les dossiers en lien avec l'aménagement numérique (suivi du déploiement de la fibre....)
- il souhaite s'investir dans la mise en œuvre d'espaces de coworking

Résultat du vote du 1^{er} tour :

- Blancs : 8
- Nuls : 3
- O. MAURASIN : 63 voix

* **Pour la 4^{ème} vice-présidence**, M. Frédéric BEAUCHEF annonce la candidature de M. Guy COSME, vice-président sortant pour intervenir dans le domaine de l'économie et il précise qu'il sait qu'il y aura d'autres candidatures.

Il ajoute que la crise sanitaire a fortement dégradé le contexte économique. Des décisions devront donc être prises pour accompagner les entreprises, artisans, commerçants en difficultés financières.

M. Guy COSME est candidat et expose ses motivations :

- il est maire de la commune de Mézières-sur-Ponthouin
- il dresse le bilan de son précédent mandat depuis la fusion
 - o il a mené un travail collaboratif avec le Club Agir, les 3 unions commerciales, le Département et la Région
 - o il a œuvré pour la politique de construction de bâtiments blancs sur Courgains et Mamers
 - o il a réalisé plusieurs ventes de terrains sur les zones d'activités de Bonnétable et de Beaufay
 - o les projets et actions à venir seront les suivants : aménagement de la zone d'activités des Cytises à Saint-Cosme, extension de la zone d'activités de Bellevue à Mamers, accompagnement des professionnels en difficultés, accompagnement des UCA pour la mise en place d'une plate-forme Drive...

M. Frédéric BEAUCHEF en profite pour présenter M. Grégory PLET (présent), chargé de missions dans le développement économique, recruté en février 2020 .

Un autre candidat se présente, M. Claude MORIN.

M. Claude MORIN expose ses motivations :

- il est maire de la commune de Nouans (300 habitants) depuis 2001
- il a renégocié des marchés en cours pour le Parc d'Activités de Maresché et œuvré pour la recherche d'entreprises
- ses souhaits sont les suivants :
 - o accompagner les professionnels en difficultés car le milieu économique est mis à mal à cause de la crise sanitaire
 - o chercher, séduire pour attirer de nouvelles entreprises
 - o participer à des colloques pour rencontre et échanger avec des professionnels du milieu économique
- il connaît bien le milieu économique avec 10 ans d'expertise
- il siège à la Chambre de Commerce de d'Industrie depuis plusieurs années
- il s'engage à tenir informé régulièrement les membres de la commission de l'avancement des dossiers et de transmettre les comptes rendus des réunions de façon régulière également

Résultat du vote du 1^{er} tour :

- Blancs : 4
- Nuls : 2
- G.COSME: 42 voix
- C.MORIN : 26 voix

* **Pour la 5^{ème} vice-présidence concernant la culture**, M. Frédéric BEAUCHEF précise que M.RICHARD ne souhaite pas de présenter à cause de ses engagements en tant que maire de la commune de Saint Cosme-en-Vairais. Il rappelle qu'aux dernières élections de 2017 que M. Thierry LEMONNIER s'était présenté. Il donne la parole à ce dernier.

M. Thierry LEMONNIER est candidat et expose ses motivations :

- il félicite tout d'abord M.RICHARD pour tout le travail réalisé sur le plan culturel durant les 3 dernières années.
- il compte poursuivre les actions culturelles inscrites dans le cadre du schéma départemental dont il maîtrise bien les enjeux financiers
- il souhaite conforter et développer l'enseignement artistique
- il souhaite sauvegarder les très belles manifestations existantes
- il a la confiance et le soutien du sénateur M. Jean-Pierre VOGEL ET Mme Géraldine VOGEL
- il estime que tous les équipements culturels de qualité (espaces et complexes culturels, écoles de musiques, médiathèques) sont des atouts pour renforcer le développement culturel sur le territoire Maine Saosnois

Résultat du vote du 1^{er} tour :

- Blancs : 10
- Nuls : 5
- T.LEMONNIER : 59 voix

* **Pour la 6^{ème} vice-présidence (travaux, logements)**, M. Philippe RICHARD est candidat et expose ses motivations :

- il a été élu communautaire en charge de la culture depuis 1995
- il dit avoir été très investi et a ainsi démontré son efficacité
- la commission travaux, logements semble plus compatible avec sa fonction de maire de la commune de Saint-Cosme en-Vairais
- il compte faire profiter de son expérience professionnelle dans le domaine de l'habitat
- il a été très assidu et très attentif aux travaux d'extension de l'espace culturel Saugonna
- il annonce que les futurs projets de travaux seront budgétairement contrôlés et axés sur le développement durable
- il dit être très motivé et déterminé pour suivre les dossiers

M. Eric de VILMAREST se présente également pour la 6^{ème} vice-présidence et expose ses motivations :

- il est maire de la commune de Saint-Aignan (250 habitants)
- il a de l'expérience dans le suivi de travaux puisqu'il a suivi le chantier des travaux de la station d'épuration de sa commune et les travaux d'enfouissement des réseaux du centre bourg
- il a également suivi des chantiers à titre personnel tout en étant attentif aux dépenses
- il a contribué à la baisse des taux d'imposition sur sa commune
- il est motivé pour mener à bien cette mission dans l'intérêt avec une maîtrisant des dépenses

Résultat du vote du 1^{er} tour :

- Blancs : 6
- Nuls : 2
- P.RICHARD : 53 voix
- E.de VILMAREST : 13 voix

* **Pour la 7^{ème} vice-présidence** (assainissement, eau, GEMAPI), M. Patrick GOSNET est candidat et expose ses motivations :

- il est conseiller communautaire depuis 1995
- il est maire de la commune de Saint-Vincent-des Prés (520 habitants)
- il a été vice-président de la commission sur l'ex CDC Saosnois déchets moins d'un an
- il a été vice-président du SPANC (Service Public Assainissement Collectif), GEMAPI depuis 2017
- il est vice-président au sein du syndicat du Bassin de l'Orne Saosnoise. Le travail a été dense suite aux inondations sur les communes de Bonnétable et de Souigné-sous-Ballon en 2018
- Il précise que le Bassin de l'Orne Saosnoise est le syndicat d'eau le plus structuré
- il participe à la création d'un nouveau bassin celui de la Bassin Versant de la Sarthe Amont
- il affirme que ce n'est pas le secteur d'activités agricole qui est responsable de tous les problèmes d'eau
- il a apprécié de travaillé dans des conditions agréables avec l'exécutif du précédent mandat
- il souhaité travailler avec le même état d'esprit et dans un respect territorial

Résultat du vote du 1^{er} tour :

- Blancs : 11
- Nuls : 2
- P.GOSNET : 61 voix

* **Pour la 8^{ème} vice-présidence (gestion des déchets)**, M.BEAUCHEF signale que cette thématique est lourde techniquement et budgétairement. Les enjeux sont donc très forts.

M. Francis BELLUAU est candidat et expose ses motivations :

- il est maire de la commune de Marolles-les-Braults depuis mars dernier
- il a été maire de la commune de Dissé-sous-Ballon pendant 4 mandats. Cette petite commune a fusionné en 2019 avec la commune de Marolles-les-Braults
- il est conseiller communautaire depuis 1997
- il a rencontré M.CHOTARD Pascal ancien vice-président, ce qui a conforté son choix pour se positionner sur la thématique déchets dont il est sensible.

Mme Christelle DERROYE est également candidate et expose ses motivations :

- son élection permettrait de compléter l'équipe féminine de l'exécutif
- elle a 52 ans, mariée, 3 enfants, mère au foyer
- elle est diplômée d'un doctorat en chimie
- elle a été adjointe au maire de Marolles-les-Braults au précédent mandat et conseillère communautaire
- elle connaît bien le fonctionnement des collectivités
- elle dispose de temps et est motivée pour apporter son énergie et ses compétences
- elle est très sensible à cette thématique notamment pour les générations futures
- elle a conscience que le dossier est complexe et notre société de consommation va nous contraindre de s'adapter aux nouvelles exigences environnementales avec la nécessité de préserver l'environnement
- elle est prête à travailler sur l'harmonisation du financement du traitement des déchets et proposer des solutions pour absorber la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)
- selon elle, pour gérer cette problématique il faut prendre le temps de consulter les bonnes pratiques de chacun

M. Jean-Bernard CHOPLIN est candidat et expose ses motivations :

- il est maire de la commune de Courcemont depuis 2001
- il a envie de s'investir dans ce domaine qui l'intéresse
- il a été vice-président de l'ancienne Communauté de Communes des Portes du Maine (Ballon) en charge de l'environnement et de l'économie
- il a été élu communautaire sans vice-présidente à la Communauté de Communes de l'ex Maine 301 en 2012 suite au retrait de la commune de Courcemont de la Communauté de Communes des Portes du Maine pour intégrer le l'ex Maine 301 (Bonnétable)
- il est élu communautaire du Maine Saosnois depuis 2017
- il est proche de la retraite
- il a envie de travailler avec la nouvelle équipe de l'exécutif

M. Eric GULMIN est également candidat et expose ses motivations :

- il est maire de la commune de Moncé-en-Saosnois
- il se présente en tant que représentant de l'ex Marollais
- il est originaire du territoire du Maine Saosnois
- il considère que l'exécutif n'est pas suffisamment représenté par les petites communes

Résultat du vote du 1^{er} tour :

- Blancs : 0
- Nuls : 2
- F.BELUAU: 17 voix
- C.DEROYE: 23 voix
- JB. CHOPLIN : 12 voix
- E. GUILMIN : 20 voix

Résultat du vote du 2^{ème} tour :

- Blancs : 1
- Nuls : 1
- F.BELUAU: 18 voix
- C.DEROYE: 35 voix
- E. GUILMIN : 19 voix

Résultat du vote du 3^{ème} tour :

- Blancs : 3
- Nuls : 1
- F.BELUAU: 25 voix
- C.DEROYE: 45 voix

* **Pour la 9^{ème} vice-présidence (aménagement et urbanisme)**, M.BEAUCHEF annonce la candidature de M. Alain BLOT

M. Alain BLOT est candidat et expose ses motivations :

- Il avoue avoir longuement réfléchi quand on lui a demandé de postuler pour ce rôle car il s'agit d'une thématique passionnante mais spécifique avec un vocabulaire très technique (SCOT, PCAET...) qu'il faut apprivoiser en participant aux réunions
- il a déjà participé à plusieurs réunions et à envie de mener à bien les différents projets en lien avec cette thématique en suivant la feuille de route élaborée par la phase de diagnostic menée par Jean-Yves TESSIER et qui mènera vers un PLUI
- il a conscience de la lourdeur du travail qu'il l'attend

Résultat du vote du 1^{er} tour :

- Blancs : 8
- Nuls : 1
- A.BLOT: 65 voix

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents et autres membres du bureau annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **PROCLAME** vice-présidents les conseillers communautaires suivants :

- Mme VOGEL Géraldine, conseillère communautaire, élue 1er vice-présidente et la déclare installée.
- Mme PLESSIX Sandrine, conseillère communautaire, élue 2ème vice-présidente et la déclare installée.
- M. MAURASIN Olivier, conseiller communautaire, élu 3ème vice-président et le déclare installé.
- M. COSME Guy, conseiller communautaire, élu 4ème vice-président et le déclare installé.
- M. LEMONNIER Thierry, conseiller communautaire, élu 5ème vice-président et le déclare installé.
- M. RICHARD Philippe, conseiller communautaire, élu 6ème vice-président et le déclare installé.
- M. GOSNET Patrick, conseiller communautaire, élu 7ème vice-président et le déclare installé.
- Mme DEROME Christelle, conseillère communautaire, élue 8ème vice-présidente et la déclare installée.
- M. BLOT Alain, conseiller communautaire, élu 9ème vice-président et le déclare installé.

- **PROCLAME** membres du bureau les conseillers communautaires suivants :

- | | |
|--------------------------|-------------------------|
| 1. COUDER Michel | COURCIVAL |
| 2. CHED'HOMME Michel | SAINT PIERRE DES ORMES |
| 3. MULOT Jean | PIZIEUX |
| 4. POISSON Roger | SAOSNES |
| 5. BELLUAU Francis | MAROLLES LES BRAULTS |
| 6. CHABRERIE Michel | MEURCE |
| 7. VOVARD Dominique | THOIGNE |
| 8. CENEE Jean-Marie | SAINT CALEZ EN SAOSNOIS |
| 9. DUTERTRE Annick | SAINT GEORGES DU ROSAY |
| 10. LE BRAY Alain | NOGENT LE BERNARD |
| 11. AUBRY Geneviève | ORIGNY LE ROUX |
| 12. CHOPLIN Jean-Bernard | COURCEMONT |
| 13. MORIN Luc | MONHOUDOU |
| 14. ASSIER Yveline | LES MEES |
| 15. GUIBERT Jean-Denis | NEUFCHATEL EN SAOSNOIS |
| 16. LETAY Jean-Yves | LUCE SOUS BALLON |
| 17. CECONI Nadine | AILLIERES-BEAUVOIR |
| 18. NICOLAS Philippe | DANGEUL |
| 19. LEROI Annick | NAUVAY |
| 20. COLIN Serge | VILLAINES-LA-CARELLE |
| 21. TRIGER Jacqueline | MAROLLETTE |
| 22. MONCEAUX Léopold | SAINT LONGIS |
| 23. MORIN Claude | NOUANS |
| 24. CHARTIER Philippe | SAINT REMY DES MONTS |
| 25. CHEDHOMME Christian | COMMERVEIL |
| 26. BASSELOT Patrice | AVESNES EN SAOSNOIS |
| 27. MICHEL Bernard | SURE |
| 28. de VILMAREST Eric | SAINT AIGNAN |
| 29. GODIMUS Jean-Luc | PERAY |
| 30. BOTHEREAU Laurent | BRIOSNE LES SABLES |
| 31. PENISSON Claudine | LES AULNEAUX |
| 32. MANUEL Patrick | COURGAINS |
| 33. DE PIEPAPE Guy-René | LOUZES |
| 34. GUILMIN Eric | MONCE EN SAOSNOIS |

35. CHAMPCLOU Pascal	ROUPERROUX LE COQUET
36. CORNUEIL Didier	VEZOT
37. BOULAY-BILLON Sylvie	CONTILLY
38. DUBREUIL Sylvie	RENÉ
39. MÉNAGER Fabienne	SAINT REMY DU VAL
40. AMBROIS Katia	CONGE SUR ORNE
41. CRINIER Loïc	JAUZE
42. MEUNIER Fabrice	BLEVES
43. BARRÉ Frédéric	BONNETABLE
44. LOISEAU Christophe	PANON
45. TISON Gaëlle	TERREHAULT

N°2020/080 : ADMINISTRATION GENERALE : LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Vu l'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du Président et des Vice-Présidents, le Président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la charte de l'élu local sans apporter d'observation particulière.

N°2020/081 : ADMINISTRATION GENERALE : DELEGATIONS DU PRESIDENT

Vu l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales prévoyant que l'organe délibérant des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale peut déléguer certains pouvoirs à son Président.

En effet, le Président, peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant **à l'exception :**

- 1°** du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2°** de l'approbation du compte administratif ;
- 3°** des dispositions budgétaires prises après mise en demeure de la chambre régionale des comptes intervenue en application de l'article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales ;
- 4°** des décisions statutaires (relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale) ;
- 5°** de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6°** de la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7°** des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Afin de faciliter le fonctionnement de la communauté de communes, il est proposé d'utiliser cette faculté prévue par le code général des collectivités territoriales

Considérant qu'il revient au conseil communautaire de définir l'étendue des délégations consenties,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE de déléguer au Président, pour la durée de son mandat, les pouvoirs suivants :

1. de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que la prise des décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires, pour un montant maximum de 350 000 € ;
2. la réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 1 500 000 € ;
3. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour les marchés passés en procédure adaptée (procédure non formalisée en-dessous du seuil fixé par le droit communautaire) pour un montant maximal de 150 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et 300 000 € HT pour les marchés de travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
4. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
5. de passer les contrats d'assurance, et d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
6. de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
7. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
8. de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
9. de fixer les rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
10. d'intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, pour tous types de contentieux, devant toutes juridictions, et tant en demande qu'en défense ;
11. de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la communauté de communes dans la limite d'un montant fixé à 15 000 € ;
12. d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la communauté de communes utilisées pour les services publics communautaires ;
13. d'autoriser, au nom de la communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
14. de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions pour tous les projets décidés par le conseil communautaire.

N°2020/082 : ADMINISTRATION GENERALE : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1414-2 ;

Considérant que la commission d'appel d'offres et de délégation des services publics est composée du Président de la communauté et de cinq autres membres titulaires et suppléants ;

Vu les résultats du scrutin de liste ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à 69 voix pour, 4 bulletins nuls et 1 bulletin blanc

- **PROCLAME** les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offres et pour les délégations de service public :

- **membres titulaires** :

1. Géraldine VOGEL
2. Philippe RICHARD
3. Claude MORIN
4. Philippe CHARTIER
5. Gérard EVRARD

- **membres suppléants** :

1. Eric GULMIN
2. Jean-Bernard CHOPLIN
3. Nadine CECONI
4. Patrick GOSNET
5. Alain LE BRAY

N°2020/083 : ADMINISTRATION GENERALE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX ORGANISMES EXTERIEURS

LE CONSEIL, à l'unanimité

- **DESIGNE** pour la durée du mandat les membres suivants pour représenter la Communauté de Communes Maine Saosnois au sein des organismes suivants :

Organismes	Représentants
ADMINISTRATION GENERALE	
Pays d'Alençon Conseil administration (3 représentants)	Alain BLOT - Virginie ANDRY - Jean-Bernard CHOPLIN Titulaire : Alain BLOT
Comité Leader (1 titulaire + 2 suppléants)	Suppléants : Virginie ANDRY - Jean-Bernard CHOPLIN
Syndicat Mixte Pays de la Haute Sarthe 16 représentants (1 représentant par commune de l'ex-Pays Marollais)	Patrice BASSELOT Katia AMBROIS Patrick MANUEL Philippe NICOLAS Francis BELLUAU Jean-Yves LETAY Francis BELLUAU Michel CHABRERIE Guy COSME Eric GUILMIN Luc MORIN Annick LEROI Claude MORIN Jean-Luc GODIMUS Sylvie DUBREUIL Eric de VILMAREST

Syndicat Mixte Perche Sarthois 11 titulaires + 11 suppléants (dont les 10 communes de l'ex-Maine 301)	Titulaires Alain BLOT Frédéric BARRE Géraldine VOGEL Laurent BOTHEREAU Jean-Bernard CHOPLIN Michel COUDER Loïc CRINIER Alain LE BRAY Pascal CHAMPCLOU Annick DUTERTRE Gaëlle TISON								
Bureau du SM du Perche Sarthois (2 représentants)	Géraldine VOGEL – Michel COUDER								
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE									
Syndicat Mixte PAID Maresché (3 titulaires + 3 suppléants)	<table border="0"> <tr> <td>Titulaires</td> <td>Suppléants</td> </tr> <tr> <td>Jean-Yves LETAY</td> <td>Michel CHABRERIE</td> </tr> <tr> <td>Guy COSME</td> <td>Eric GUILMIN</td> </tr> <tr> <td>Claude MORIN</td> <td>Luc MORIN</td> </tr> </table>	Titulaires	Suppléants	Jean-Yves LETAY	Michel CHABRERIE	Guy COSME	Eric GUILMIN	Claude MORIN	Luc MORIN
Titulaires	Suppléants								
Jean-Yves LETAY	Michel CHABRERIE								
Guy COSME	Eric GUILMIN								
Claude MORIN	Luc MORIN								
Syndicat Mixte Aménagement Numérique (3 titulaires + 3 suppléants)	<table border="0"> <tr> <td>Titulaires</td> <td>Suppléants</td> </tr> <tr> <td>Claude MORIN</td> <td>Léopold MONCEAUX</td> </tr> <tr> <td>Olivier MAURASIN</td> <td>Eric de VILMAREST</td> </tr> <tr> <td>Michel COUDER</td> <td>Géraldine VOGEL</td> </tr> </table>	Titulaires	Suppléants	Claude MORIN	Léopold MONCEAUX	Olivier MAURASIN	Eric de VILMAREST	Michel COUDER	Géraldine VOGEL
Titulaires	Suppléants								
Claude MORIN	Léopold MONCEAUX								
Olivier MAURASIN	Eric de VILMAREST								
Michel COUDER	Géraldine VOGEL								
Web SIG (1 représentant)	Alain BLOT								
Etablissement Public Foncier Local (EPFL) (1 titulaire + 1 suppléant)	Titulaire : Frédéric BEAUCHEF Suppléant : Eric de VILMAREST								
Observatoire Départemental de l'Habitat (1 représentant)	Philippe RICHARD								
Sarthe Habitat (1 représentant)	Philippe RICHARD								
Habitat indigne (2 représentants)	Philippe RICHARD – Eric de VILMAREST								
EMPLOI/ECONOMIE									
Mission Locale (2 titulaires + 2 suppléants)	Titulaires : Guy COSME - Annick LEROI Suppléants : Sylvie DUBREUIL – Philippe CHARTIER								
RECUP & CO (1 titulaire + 1 suppléant)	Titulaire : Christelle DERROYE Suppléant : Bernard MICHEL								
Comité local partenariat Initiative Sarthe (Président+ Vice-Président Economie+2 titulaires et 2 suppléants)	Frédéric BEAUCHEF - Guy COSME Titulaires : Jean-Bernard CHOPLIN – Laurent BOTHEREAU Suppléants : Nathalie COURTAN - Fabienne MENAGER								
Commission de suivi de la société SARREL de Marolles-les-Braults (1 titulaire + 1 suppléant)	Titulaire : Francis BELLUAU Suppléant : Anne-Marie GARNIER								
TOURISME									
Parc Naturel Régional Normandie Maine 1 titulaire (pour avis consultatif) Le titulaire ne doit pas être membre d'une commune déjà représentée au sein du PNR : Aillières Beauvoir, Les Aulneaux, Louzes, Neufchâtel en Saosnois, Saint Rémy du Val, Villaines La Carelle, Mamers (ville porte)	Léopold MONCEAUX								

Office de Tourisme Maine Saosnois (9 représentants)	Géraldine VOGEL Jean-Yves LETAY Philippe CHARTIER Anne-Marie GARNIER Jean-Luc GODIMUS	Michel COUDER Léopold MONCEAUX Jean-Michel ETIENNE Jocelyne GOUIC
SANTE		
CHIC Alençon Mamers (1 représentant)	Sandrine PLESSIX	
Pôle Gériatologique Nord Sarthe (PGNS) (1 représentant)	Frédéric BARRE	

N°2020/084 : FINANCES : INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICES PRESIDENTS

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire doit, délibérer sur les indemnités de ses membres, dont les montants sont fixés par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

Les montants maximums des indemnités de fonction des présidents et vice-présidents des EPCI sont mentionnés à l'article L. 5211-12 du CGCT.

Les indemnités maximales des présidents et vice-présidents ont désormais, pour chaque catégorie d'EPCI, leur propre taux en pourcentage de l'indice brut 1027 (valeur mensuelle au 1^{er} janvier 2020 : 3 889.40 €).

L'octroi de ces indemnités est subordonné à « l'exercice effectif du mandat », ce qui suppose, pour les vice-présidents, de pouvoir justifier d'une délégation, sous forme d'arrêté, du Président.

Compte tenu de la strate de population de la communauté de communes, les taux et montants maximums sont les suivants :

- Président : 67,50 %, soit une indemnité mensuelle de 2 625,35 €
- Vice-Président : 24,73 %, soit une indemnité de 961,85 €

Il est proposé les taux et montants suivants :

- Président : 25,74 %, soit une indemnité mensuelle de 1 001,13 €
- Vice-Président :
 - o Option A : 23,37 %, soit une indemnité de 908,95 €
 - o Option B : 20,63 %, soit une indemnité de 802,38 €

M. Gérard EVRARD a comparé le montant annuel des indemnités des élus de 2 Communautés de Communes sarthoises (Pays Fléchois, Huisne Sarthoise).

-Huisne Sarthoise : 49 000 €

-Pays Fléchois : 75 000 €

-Maine Saosnois : 86 000 €

Il propose donc d'appliquer un pourcentage entre 15 et 18 % au lieu de 23,37 %.

Quelques élus (*Claude MORIN, Géraldine VOGEL, Jean-Yves LETAY*) réagissent et ne semblent pas partager la proposition de M.EVRARD.

Le Président demande au conseil de se prononcer sur les montants des indemnités.

LE CONSEIL, à l'unanimité

- **DECIDE** l'attribution des indemnités de fonction suivantes à compter du 16/07/2020 :

- Président : 25,74 %, soit une indemnité mensuelle de 1 001,13 €
- Vice-Président :
 - o Option A : 23,37 %, soit une indemnité de 908,95 € pour 6 vice-présidents
 - o Option B : 20,63 %, soit une indemnité de 802,38 € pour 3 vice-présidents

N° 2020/085 : ADMINISTRATION GENERALE : PROPOSITION DE RETRAIT DES SYNDICATS MIXTES DES 3 PAYS

Le Président expose que la Communauté de communes Maine Saosnois cotise auprès de 3 Pays : le Pays d'Alençon, le Pays du Perche Sarthois et le Pays de la Haute Sarthe. La cotisation à ces 3 Pays représente un coût annuel de 53 314,87 €.

Comme évoqué lors du conseil communautaire du 25 juin dernier, le rôle des Pays n'est plus le même que par le passé. Depuis la création de la Communauté de communes Maine Saosnois, de par son importance, de nombreuses politiques contractuelles sont menées directement. Par exemple, la contractualisation des contrats territoriaux avec la Région Pays de la Loire se fait directement entre la Communauté de communes et la région ; les Pays n'interviennent plus sur notre territoire. La Communauté de Communes Maine Saosnois est donc cheffe de file et responsable de la coordination des projets du Contrat Territoires-Région 2020. Elle le sera également pour le prochain contrat à venir.

Par ailleurs, la Communauté de communes mène son propre Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et son propre Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Là aussi, les services du Pays n'interviennent plus.

La Communauté de communes a également installé son propre Conseil de développement qui était obligatoire pour les Communauté de communes de plus de 20 000 habitants.

En parallèle, les services des Pays tendent à se réduire d'année en année.

Pour toutes ces raisons, il ne semble donc plus justifié de s'acquitter de telles cotisations auprès de ces Pays et donc d'y adhérer.

M. Michel COUDER (*membre de la commission culture et tourisme depuis 2008 du Pays du Perche Sarthois*) trouve regrettable de se retirer du syndicat du Perche Sarthois très actif dans la valorisation touristique (*réalisations de supports de communication : topoguide des chemins de randonnées, guide des circuits pour vélos...*) et culturelle patrimoniale (*syndicat labellisé Villes et Pays d'Art et d'Histoire*). Il souhaiterait donc qu'un compris soit trouvé avec le Pays du Perche Sarthois.

Mme Géraldine VOGEL estime que ce n'est pas à la Communauté de Communes de porter la cotisation annuelle pour le Perche Sarthois car les outils de promotion touristique et culturelle existants ne touchent pas toutes les communes du territoire Maine Saosnois.

M. Claude MORIN précise que pour 1 € de participation de la Communauté de Communes, en retour le montant total des subventions versées aux collectivités bénéficiaires s'élève entre 3 et 4 €.

M. CHARTIER s'interroge sur la continuité des dossiers de demande de subventions LEADER en cours en cas de retrait à court terme.

La Président demande au conseil de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

-DECIDE de se retirer des 3 syndicats mixtes de Pays : le Pays d'Alençon, le Pays du Perche Sarthois et le Pays de la Haute Sarthe en formulant les 2 amendements suivants à savoir :

- la poursuite de l'instruction des dossiers de demande de subventions pour les Fonds Européens
 - les possibilités de continuité des politiques touristiques et culturelles avec les Pays par le biais de conventions.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager toutes les formalités nécessaires pour définir les échéances et les conditions de retrait et à signer tous les documents afférant à ces retraits.

N°2020/086 : FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CTR/VEHICULES ELECTRIQUES

Le Président expose que compte tenu de l'étendue du territoire, les services sont amenés à se déplacer de façon régulière, mais actuellement le nombre de véhicules n'est pas suffisant.

Dans le cadre d'une démarche éco-responsable, il est proposé de faire l'acquisition de 2 véhicules électriques.

Le montant estimatif de l'opération est de 24 550 €HT (bonus écologiques déduits).

Le financement est le suivant :

- Région (CTR) : 19 640 €
- Participation CDC : 4 910 €

Le Président demande au conseil de se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement présentés ci-dessus ;
- **DECIDE** de solliciter le soutien financier de la Région de Pays de la Loire dans le cadre du Contrat Territoires-Région 2020 ;
- **DIT** que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au budget primitif 2020 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents afférant à cette demande de subvention.